

Interview



Lettre d'information

L'Union des Villes Suisses publie désormais une Lettre d'information mensuelle où elle prend position sur des thèmes de politique fédérale, sur l'actualité en provenance des villes et dans laquelle elle fait le point sur ses activités. La Lettre d'information sera distribuée par voie électronique. Les personnes intéressées peuvent s'y abonner sur le site internet

<http://www.staedteverband.ch/>

«La politique des villes concerne aussi la Confédération».

Interview avec Marcel Guignard, maire d'Aarau et président de l'Union des villes suisses.

Les trois quarts de la population suisse habitent en ville et les agglomérations urbaines offrent quatre places de travail sur cinq dans le pays. Au plan fédéral, les cantons et les régions périphériques dominent malgré tout. Quelle influence les villes peuvent-elles exercer, selon vous?

Marcel Guignard: Nous avons clairement gagné en influence ces dernières années. Grâce à notre travail de lobbying, nous avons récolté quelques succès. Le dernier exemple en date est la motion de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national qui vise un ancrage de la politique d'agglomération dans la loi, car la politique des villes concerne aussi la Confédération. Mais il n'en demeure pas moins que les revendications de la Suisse urbaine doivent s'imposer encore davantage dans la conscience parlementaire. C'est pourquoi nous voulons améliorer notre stratégie de communication.

Nous renforcerons notre secrétariat en lui adjoignant un professionnel dans ce domaine. Nous espérons ainsi non seulement un soutien considérable mais aussi un allègement des tâches qui incombaient jusqu'ici à notre direction.

Vous avez évoqué l'ancrage de la politique d'agglomération dans la loi. Que pourrait apporter une telle loi, concrètement?

Pour nous, il est très important que la Confédération se confronte davantage aux problèmes qui se posent dans les villes. Nous avons droit à cet engagement fédéral et nous ne voulons pas simplement dépendre du bon vouloir de la Confédération à l'exercer. Aujourd'hui facultative, la politique d'agglomération est donc appelée à devenir une tâche permanente de la Confédération. Cela vaut particulièrement pour l'encouragement aux projets-modèles de collaboration et au soutien des programmes d'agglomération et aussi – c'est très important – à l'acceptation des diverses politiques sectorielles. La vie en ville ne se laisse en effet pas enfermer dans

des secteurs étanches. Elle forme un tout, qui englobe par exemple le travail et les loisirs, l'école et la profession, la famille et les associations, la culture, le sport et les finances.

Il y a quinze ans encore, les cantons étaient quasiment les interlocuteurs exclusifs de la Confédération. Les villes ont-elles réussi à s'émanciper des cantons?

La révision complète de la Constitution, avec son article 50, a marqué un tournant. Cet article oblige la Confédération à tenir compte des intérêts des villes. Conséquence: celles-ci sont désormais intégrées aux procédures de consultation, ce qui n'était pas le cas auparavant, et leur voix compte. Il faut aussi citer la Conférence tripartite sur les agglomérations. Ce forum réunit les trois niveaux institutionnels que sont la Confédération, les cantons et les communes. Les échanges qui y ont lieu couvrent tous les problèmes importants d'aujourd'hui.



Interview

Cette conférence peut-elle se prévaloir de résultats concrets?

Oui, elle est notamment très active dans le domaine de la politique d'intégration. Nous avons réussi à faire inscrire nos revendications dans le rapport d'intégration de la Confédération. Le problème de la violence des jeunes est un autre sujet qui préoccupe fortement les villes. La conférence tripartite met le doigt sur les problèmes et cherche des solutions.

La conférence a notamment ouvert les yeux des cantons face à certaines questions spécifiquement urbaines. Nous avons pu élaborer, en partenariat, des recommandations de collaboration dans les agglomérations. Dans des secteurs précis, la collaboration est en train d'aboutir à des succès. Ainsi, la nouvelle politique d'intégration de la Confédération ne travaille plus par mesures isolées, mais cherche des solutions qui englobent tous les domaines de l'existence. Quant au développement d'un nouvel ordre territorial pour notre pays, un nouvel organe a vu le jour sous la houlette du conseiller fédéral Moritz Leuenberger: il compte une présence paritaire de la Confédération, des cantons, des villes et des communes. Les problèmes sociaux comme celui de la violence des jeunes sont abordés entre tous les partenaires.

Quelles sont aujourd'hui les relations entre les villes et les cantons?

Les cantons se considèrent toujours comme des Etats souverains au sein de l'Etat fédéral. Mais, ces derniers temps, je perçois un certain changement de perception. La propension au dialogue a progressé. Je crois que les cantons comprennent mieux que les espaces socio-

économiques ne recouvrent pas souvent les espaces institutionnels classiques. Les problèmes ne s'arrêtent pas aux frontières cantonales.

Les questions de trafic et d'énergie sont aujourd'hui très débattues. Pour les villes, quels sont les enjeux?

Le marché s'ouvre toujours davantage et la compatibilité des différents acteurs de ces domaines avec la libéralisation est une question de plus en plus urgente à résoudre. Les entreprises strictement dirigées par la politique sont moins bien armées pour affronter les changements que celles qui ont déjà fait le pas de l'autonomie. Dans le domaine de l'énergie par exemple, la majorité des services appartiennent aux villes. La question de la propriété se pose. Du point de vue de la structure organisationnelle, des formes plus souples devraient pouvoir voir le jour, comme des entreprises indépendantes de droit public ou des sociétés anonymes. Il en va de même pour les entreprises de transports publics. Pour préserver le service public, les autorités doivent pouvoir conclure de bons contrats de prestations avec des entreprises indépendantes. Les missions et les sanctions éventuelles en cas de non-respect des tâches doivent être clairement énoncées.

Le fonds d'infrastructure a sûrement aussi été un important succès de ces dernières années?

Effectivement, ces six milliards de francs revêtent une grande importance pour les villes et les agglomérations. Lors de la campagne pour ce fonds, il est devenu clair qu'il ne fallait pas seulement tenir compte des grandes villes, mais aussi des villes moyennes et même des petites. Toutes n'ont pas toujours les mêmes inté-

rêts ni les mêmes problèmes. D'un autre côté, nous avons aussi dû conclure des alliances avec les régions de montagne et avec les régions périphériques. Heureusement, les intérêts des uns et des autres ont pu être réunis en un seul projet.

Le conflit entre les villes et les communes à propos des coûts liés aux infrastructures de centre a-t-il pu être désamorcé au sein de l'Association des communes suisses?

Cela est surtout dû à la bonne conjoncture. Financièrement, les villes se portent mieux, en ce moment, c'est pourquoi le problème a perdu en acuité. Les villes-centres continuent néanmoins à financer de très nombreuses prestations pour leurs voisins, c'est un fait.



Les agglomérations s'étendent physiquement toujours davantage. Entre Lausanne et Morges, ou Zurich et Aarau par exemple, il n'y a pratiquement plus qu'une agglomération. Peut-on imaginer la création d'une Union des agglomérations?

On assiste certes à un mouvement toujours plus intense de fusions de communes, en particulier de fusions de communes d'agglomération avec des villes-centres. Mais cela ne se passe pas du jour au lendemain. A Lugano, le processus est, il est vrai, relativement rapide. Mais cela ne sera pas partout le



Interview

cas. Néanmoins, si l'évolution veut que les communes d'agglomération croissent avec les villes-centres, alors la structure de l'Union des villes suisses devra s'adapter. Le nombre d'habitants représentés par l'UVS n'en sera pas pour autant modifié.



Une fusion de l'UVS avec l'Association des communes est-elle à l'ordre du jour?

Nous recherchons la plupart du temps à collaborer au mieux. Je ne vois aucun avantage politique, en l'état actuel, à fusionner nos deux structures. Au sein même de l'UVS, qui représente 125 villes, nous n'avons pas toujours une opinion unifiée. Les intérêts de grandes villes comme Zurich ou Genève, mais aussi de Morat ou St-Moritz sont très divers. Nous devons veiller à maintenir tous ces intérêts sous le même chapeau à long terme.

Par exemple?

Prenons le problème de la violence des jeunes. Quantitativement, il est plus important à Zurich, mais il existe aussi à Renens, à Liestal et ailleurs. Il n'y a pas lieu de traiter les questions différemment seulement parce qu'elles ont une autre ampleur ici ou là. Comme il ne fait pas de sens de scinder l'Union des villes suisses en deux entités, d'un côté les «grandes villes» et de l'autre les «moyennes et petites villes». Nous y perdrons en poids dans les discussions avec la Confédéra-

tion. Sur les 7,5 millions d'habitants que compte la Suisse, environ un quart réside dans ce que l'on appelle les grandes villes. Et celles-ci sont très bien représentées au comité directeur de l'Union des villes suisses.

Avec qui formez-vous le plus fréquemment des coalitions?

Sans conteste, avec les cantons. Nous avons des contacts réguliers avec les diverses conférences des directeurs cantonaux. Partout où c'est possible, nous tirons à la même corde. Là où il y a des divergences, nous les analysons. Nous travaillons cependant aussi avec le Service d'informations pour les transports publics (Litra) et l'Union des transports publics (UTP).

Quels sont les plus grands défis qui attendent les villes aujourd'hui?

La sécurité et la propreté figurent tout en haut de la liste des priorités. Des rues à l'abandon et sales peuvent provoquer un sentiment d'insécurité. Le problème s'est aggravé récemment à cause de l'augmentation incessante du nombre de journaux gratuits. Nous cherchons des solutions. Nous avons pris contact avec les éditeurs de ces journaux et avec l'Association Presse Suisse. La violence des jeunes représente un autre défi. Il nous faut de nouveaux instruments. Les écoles, les spécialistes de la formation et les parents doivent collaborer plus étroitement. Les parents surtout doivent prendre leur rôle éducatif au sérieux. Les innombrables clubs et associations peuvent aussi jouer un rôle d'intégration. Quant à la police, elle doit pouvoir avoir le droit de confisquer préventivement des armes telles que couteaux ou autres outils servant à tabasser. Enfin, il est im-

portant que la justice puisse rendre des verdicts rapidement.

Quelle marge de manœuvre y a-t-il dans les questions d'aide et d'assistance sociales?

Il n'est pas admissible que les assurances sociales de la Confédération soient assainies sur le dos des institutions d'assistance des communes. On ne peut pas économiser d'un côté en sachant pertinemment que les personnes concernées iront frapper aux portes de l'aide sociale locale. Dans le domaine des transports, les infrastructures nécessaires doivent être aménagées pour que les espaces urbains puissent fonctionner correctement. C'est pourquoi nous demandons une rallonge pour le fonds de financement des projets d'infrastructure des transports publics FTP.

Comment voyez-vous l'Union des villes suisses à l'avenir?

Je souhaite que la Confédération considère les villes comme des partenaires à part entière. Les villes sont les moteurs économiques les plus importants du pays et elles sont en même temps confrontées aux plus grands problèmes des temps présents. Et n'oubliez pas que les villes sont aussi des lieux d'identification très forts. Ce n'est pas un hasard s'il n'existe pas de club de football cantonal, mais seulement des clubs communaux. Tant il est vrai que l'on s'engage surtout pour des causes qui se produisent devant sa porte. Cet état de fait devrait un jour ou l'autre se traduire dans la participation des villes et des communes à la politique fédérale.



Elections fédérales: les élues et élus des villes.

Plusieurs membres actifs ou anciens membres d'exécutifs de villes ont été réélus ou élus lors du renouvellement du Parlement fédéral le 21 octobre dernier.

- Viola Amherd (PDC), présidente de Brigue.
- Didier Berberat (PS), conseiller communal (exécutif) de La Chaux-de-Fonds.
- Dominique de Buman (PDC), ancien vice-président de l'Union des villes suisses, ancien syndic de Fribourg.
- Kurt Fluri (PRD), maire de Soleure.
- Ursula Haller (UDC), membre de l'exécutif de Thoune.
- Hans Stöckli (PS), maire de Bienne.
- Thomas Müller (PDC), maire de Rorschach (SG)
- Daniel Brélaz (Verts), syndic de Lausanne
- Olivier Français (PRD), municipal de Lausanne

En outre, Didier Burkhalter (PRD), ancien membre de l'exécutif de la ville de Neuchâtel, fait son entrée au Conseil des Etats, de même que Christine Egerszegi (PRD/AG), qui a une expérience de politique communale. Hannes Germann (UDC/SH), vice-président de l'Association des communes suisses, a été réélu.

Nous présenterons ces élues et élus lors de prochaines éditions de la Lettre d'information.

Ancrage légal de la politique d'agglomération.

Selon les vœux du Conseil national, la politique d'agglomération devrait bientôt disposer d'une base légale. Lors de la dernière session d'automne, la Chambre du peuple a adopté une motion de sa Commission de l'économie et des redevances qui vise à intégrer les éléments suivants dans la loi sur l'aménagement du territoire:

- ancrage dans la loi des programmes d'agglomération,
- réglementation législative du soutien de projets-modèles de collaboration dans les agglomérations,
- obligation pour la Confédération de coordonner les politiques sectorielles.

Le Parlement adopte ainsi – pour autant que le Conseil des Etats suive le Conseil national – une revendication émise par l'Union des villes suisses depuis plusieurs années.

Halte aux déchets de journaux gratuits.

La forte augmentation du nombre de journaux gratuits cause des problèmes de propreté et de nettoyage dans de nombreuses villes suisses. La population se plaint souvent de ces détritiques. En fin de compte, tous les contribuables doivent passer à la caisse. Le principe de causalité (pollueur-payeur) inscrit dans la Loi sur la protection de l'environnement n'est pas respecté. L'Union des villes suisses s'est adressée par courrier aux associations d'éditeurs de journaux afin qu'ils trouvent une solution permettant un nettoyage satisfaisant de ces journaux. Elle y fait référence aux solutions trouvées

par exemple pour le recyclage du PET ou de l'aluminium, ainsi qu'à la taxe de recyclage prélevée en amont pour le verre usagé.

Davantage de moyens pour le train!

L'Union des villes a déjà demandé à plusieurs reprises au Conseil fédéral, chaque fois qu'il est question d'investissements urgents et nécessaires, de rallonger le Fonds de financement des projets d'infrastructure des transports publics (FTP) de trois milliards de francs. Il n'est pas admissible de couper dans les investissements ferroviaires destinés au Plateau pour compenser les surcoûts des NLFA. En adoptant à l'unanimité une motion de Thomas Pfisterer (PRD/AG) lors de la session d'automne, le Conseil des Etats oblige le Conseil fédéral à élaborer rapidement un projet dans ce sens. Le Conseil national n'a pas encore traité la question.

Lire aussi: <http://www.staedteverband.ch/UVS/actualites/pdf/transportsferroviaire5-07.pdf>

Sapeurs-pompiers 2015.

La Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP), une plateforme des cantons, a élaboré un concept directeur, «Sapeurs-pompiers 2015». Sur le principe, l'Union des villes suisses souscrit à ce concept, tout en émettant quelques réserves. La lutte contre le feu doit ainsi rester du ressort fondamental des communes. Les connaissances et l'expérience des pompiers municipaux doivent aussi être mentionnées. En outre, lors de la détermination des domaines d'intervention, les durées d'intervention, les équipements et les exigences spécifiques des pompiers doivent être pris en considération.





Transports publics municipaux: vers l'autonomie.

Dans le cadre de l'ouverture des marchés des transports publics, plusieurs villes suisses ont lancé des réflexions visant à sortir ces infrastructures du giron de l'Etat et à les constituer en sociétés autonomes. D'autres villes en revanche estiment que la forme juridique actuelle fait toujours ses preuves. Petit tour d'horizon, non exhaustif.

«La tendance à externaliser les transports publics a le vent en poupe», estime Peter Scheidegger, du bureau de conseil «Bahn- und Bus-Beratung 3B» à Berne. La ville de Bâle en est un premier exemple. Début 2005, les citoyens ont accepté de transformer les «Basler Verkehrsbetriebe» (BVB) en une société indépendante de droit public.

A Lausanne, les Transports publics de la région lausannoise (tl) sont une SA privée depuis les années 60 déjà. Aujourd'hui, l'entreprise est formée de trois sociétés ayant chacune un conseil d'administration: les Transports publics de la région

lausannoise SA, le Tramway du Sud-Ouest lausannois SA et le Métro Lausanne-Ouchy SA. Les tl exploitent, gèrent et planifient les réseaux de bus et de métros des trois sociétés.

A Genève, la gauche mène systématiquement le combat contre ce qu'elle considère comme des tentatives de privatisation. Les citoyens ont néanmoins rejeté ses référendums et adopté, en juin 2007, un transfert d'actifs des Transports publics genevois (TPG), notamment, qui ont pu devenir propriétaires de leurs bâtiments. En ce début 2008, la gauche genevoise récolte des signatures contre la dépolitisation des conseils d'administration des régies publiques autonomes, dont les TPG.

La ville de Berne a de son côté récemment présenté une nouvelle stratégie concernant la structure de propriété de ses transports publics. Selon ce concept, la ville resterait propriétaire de l'entreprise «Bernmobil». Selon la conseillère municipale Regula Rytz, chargée du dossier, une transformation en société anonyme privée ne s'impose pas. La magistrate

entend cependant sonder les communes de l'agglomération bernoise pour connaître leur éventuel intérêt à participer financièrement à «Bernmobil». Si cela s'avérait être le cas, il faudrait modifier le statut juridique de l'entreprise. Or, il y a quelques années, une fusion avec l'entreprise RBS avait échoué en raison de la forme juridique proposée.

A l'Union des transports publics (UTP), le directeur Peter Vollmer estime que les communes d'agglomération peuvent très bien intervenir dans le financement des sociétés de transports publics sans qu'un changement de statut juridique soit nécessaire. Une participation devient par exemple possible dès lors que des représentants de ces communes siègent au Conseil d'administration. L'engagement financier peut être réglé par des accords de dédommagement légaux, comme il en existe aujourd'hui déjà.

A Zurich, contrairement à la tendance actuellement dominante, l'entreprise «VBZ-Züri-Linie» n'est ni une société anonyme privée ni une entreprise publique, et elle appartient toujours à la municipalité. Et rien n'indique que cela puisse changer dans un avenir plus ou moins proche. La porte-parole des Services industriels Renata Huber explique que la population, sondage après sondage, accorde toujours les meilleures notes aux VBZ. Zurich ne voit dès lors aucune raison de modifier quelque chose à la structure de ses transports publics.

Membres à part entière de l'administration, les VBZ se doivent cependant d'agir selon des préceptes d'entreprise moderne. «Une structure indépendante de droit public ne laisserait pas une grande marge



de manœuvre», estime Renata Huber. Car les VBZ, à l'instar des autres entreprises de transports du canton de Zurich, sont partenaires au sein du «Zürcher Verkehrsverbund» (ZVV, «Alliance des transports zurichois»). C'est cette structure, et non les municipalités, qui fixe les horaires et les tarifs. Le canton contribue en outre de façon importante aux investissements pour le développement de l'offre en transports publics.

Quatre modèles

Quatre formes juridiques sont – pour l'essentiel – applicables à des entreprises de transports publics:

- Service de l'administration communale. Défaut: l'entreprise jouit de peu de liberté d'entreprise puisque la plupart des décisions doivent passer au crible du législatif (Zurich, St-Gall).
- Société de droit public: une certaine liberté d'entreprise est garantie. La ville reste propriétaire, mais le Conseil d'administration dispose d'une vraie compétence décisionnelle. Il est en revanche impossible à d'autres communes de participer directement (Berne, Bâle).
- SA de droit privé: la forme juridique la plus simple pour impliquer plusieurs communes financièrement (Lausanne, Soleure, Aarau).
- SA de droit public: cette forme juridique requiert une loi ad hoc, comme c'est le cas pour les CFF.

A l'autre extrême, Aarau veut donner une indépendance totale au «Busbetrieb Aarau» (BBA), qui est pour l'heure une SA privée en mains publiques, mais pour laquelle le canton et les communes entendent céder leurs parts à des investisseurs privés. Le PS a annoncé son opposition. Selon lui, l'Etat est le seul garant possible du service public, ce que ne saurait assurer une entreprise privée axée sur le profit.

L'exemple d'Aarau pourrait freiner les velléités d'ouverture ailleurs, tel qu'à Berne. Le passage d'une structure de droit public à une structure privée comporte certes des avantages, par exemple ce-

lui de répartir de façon plus équitable le financement entre les communes d'agglomération. Mais, précise Peter Vollmer de l'UTP, les partis de gauche s'y opposent par soutien aux associations du personnel. «Du point de vue de la sécurité de l'emploi et du salaire, ce n'est pas la même chose d'être employé dans une entreprise de droit privé ou de droit public», rappelle-t-il. Et cela est d'autant plus vrai lorsque l'Etat cède ses droits de propriété.

Informations UVS



Renate Amstutz
est la nouvelle directrice de l'UVS.

Lors de sa séance du 26 novembre dernier, le comité directeur de l'Union des villes suisses a nommé Madame Renate Amstutz à la direction de l'UVS. Elle succédera le 1er juillet 2008 au directeur

actuel, Urs Geissmann, qui part à la retraite. Madame Amstutz est secrétaire générale à la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne depuis plus de dix ans. Elle a étudié les sciences économiques à l'Université de Berne, avant d'occuper plusieurs postes dans l'économie privée puis aux CFF. La nouvelle directrice est mariée et vit à Berne.



Informations UVS



Développement coordonné des infrastructures.

Une infrastructure moderne et bien entretenue est une condition essentielle à la capacité concurrentielle de notre pays sur le plan international: c'est la conclusion d'une journée d'études organisée en novembre dernier par l'organisme spécialisé de l'UVS «Infrastructures communales» sur le thème des infrastructures publiques. Les politiques d'infrastructures de la Confédération, des cantons et des communes doivent donc être coordonnées le plus étroitement possible. Il faut en outre professionnaliser et généraliser les méthodes de management.

Les discours prononcés lors de la Journée d'étude peuvent être téléchargés à l'adresse:

http://www.staedteverband.ch/FES/dienstleistungen/Referate_8_9.11.2007%20Solothurn.htm.

Communiqué de presse en français:
<http://www.staedteverband.ch/ORED/politique/pdf&word/Medienmitteilung%208%2011%202007%20f.pdf>

Journée des villes les 28 et 29 août 2008 à Lugano.

Lors de sa dernière séance, le comité directeur de l'UVS a approuvé les grandes lignes du programme de la Journée des villes qui se tiendra les 28 et 29 août 2008 à Lugano. La conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey s'adressera aux délégués au nom du gouvernement. La rencontre aura pour thème «Agglomération – fusion ou collaboration?». Les délégués auront notamment l'occasion de connaître les modalités de fusion de l'agglomération luganaise.

«Initiative des villes: Politique sociale»: vers la ville sociale.

L'«Initiative des villes: Politique sociale» a adopté en novembre 2007 le concept intitulé «Elargir la politique sociale et agir en réseau, stratégie 2015». Le concept prévoit la possibilité de mener une politique sociale préventive, et n'intervenant pas uniquement lorsqu'il faut réparer les dégâts. Une politique d'intégration au sens large – et non seulement pour les nouveaux émigrants – a autant d'importance que la garantie du minimum vital.

Il s'agit par exemple de renforcer l'encouragement précoce des enfants. Tous les champs d'action politique (santé, formation, emploi, construction et logement, social et vieillissement de la population) devraient davantage coopérer. L'Initiative des villes exige encore que la politique sociale soit coordonnée au-delà des trois niveaux institutionnels étatiques. Elle propose une nouvelle plateforme de travail, «Trialogue Politique sociale Suisse». Le conseiller fédéral Pascal Couchepin soutient le développement et la réalisation du trialogue en collaboration avec la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales et l'«Initiative des villes: Politique sociale».

Versions courte et intégrale de la stratégie 2015:

<http://www.initiative-villes.ch/fr/main.php?inh=positionen>



Agenda

Union des villes suisses

20 mai 2008

«Forum sur le développement durable» pour les représentants des autorités, sur le thème «Développement territorial durable».

Discours d'ouverture par le conseiller fédéral Moritz Leuenberger.

• Renseignements: Anne DuPasquier,
Office fédéral du développement territorial,
anne.dupasquier@are.admin.ch
ou 031 325 06 25

28 - 29 août 2008

Journée des Villes - «Agglomération – fusion ou collaboration?» Lugano

Pour le Conseil fédéral: Micheline Calmy-Rey

• Renseignements: Christina Grab,
info@staedteverband.ch
ou 031 356 32 32

Infrastructures communales

12 mars 2008

Cours de formation pour le nettoyage des canalisations
Cours 1

13 - 14 mars 2008

Cours de formation pour le nettoyage des canalisations
Cours 2

16 - 17 mai 2008

Journée d'action chasse au trésor
• Renseignements: Laura Fellmann,
info@kommunale-infrastruktur.ch
ou 031 356 32 32

Initiative des villes: Politique sociale

16 mai 2008

Conférence de printemps
• Renseignements: Secrétariat Suisse latine,
info@initiative-villes.ch
ou 021 315 72 10

Conférence des directrices et directeurs de police des villes suisses

3 - 4 avril 2008

Assemblée générale
Congrès sur la sécurité, thème: la violence domestique
• Renseignements: Christina Beurret,
christina.beurret@zuerich.ch
ou 044 411 70 14

Conférence suisse des secrétaires municipaux

13 juin 2008

Assemblée générale
• Renseignements: Urs Müller,
urs.mueller@wallisellen.zh.ch
ou 044 832 62 40

Impressum

Union des villes suisses (UVS)
Dr. Urs Geissmann, directeur
Florastrasse 13, 3000 Berne 6
Tél.: 031/356 32 32
Fax 031/356 32 33

Internet: www.staedteverband.ch

Courriel: info@staedteverband.ch

La Lettre d'information de l'UVS paraît en règle générale une fois par mois.

